



Déclaration préalable UNSA FASMI SNIPAT Commission Nationale d'Action Sociale Séance plénière du 10 décembre 2020

**Monsieur le Secrétaire Général,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et messieurs les représentants des personnels,**

Nous souhaitons aujourd'hui saluer l'engagement de l'ensemble des personnels du Ministère de l'Intérieur, tous périmètres confondus, qui contribuent à endiguer l'épidémie liée au coronavirus COVID 19 en poursuivant une activité professionnelle soutenue. Nous pensons à nos forces de l'ordre, engagées en première ligne dès le début de cette crise sanitaire, pour faire respecter les règles du confinement et assurer la protection des biens et des citoyens, engagées également dans la lutte contre le terrorisme, engagées au quotidien dans la lutte contre toutes les formes de violences urbaines.

Nous voulons remercier tous les acteurs sociaux du Ministère de l'Intérieur qui ont adapté leur activité aux contraintes des directions d'emploi et aux situations individuelles de précarité survenues durant la crise. Les dispositifs mis en place dans les domaines de la restauration, du logement et de la garde d'enfant, entre autres, ont largement contribué au maintien de la capacité opérationnelle de notre institution.

Ce contexte particulier met en lumière la nécessité de renforcer et d'accroître les mesures d'aide sociale et d'accompagnement des personnels tant sur le plan individuel que collectif. Une réflexion doit être engagée sur la base des thématiques qui relèvent des obligations légales liées à l'État employeur et celles qui relèvent véritablement d'une action sociale qui vise à aider les personnes les plus fragiles à mieux vivre, à acquérir ou à préserver leur autonomie et à s'adapter au milieu socio-professionnel environnant.

Ce contexte particulier démontre si nécessaire, que l'action sociale constitue un investissement indispensable pour une gestion des ressources humaines optimisée qui contribue largement au maintien et au développement d'un service public de qualité. Il apparaît aujourd'hui judicieux de mener une réflexion autour des principes fondamentaux qui guident l'action sociale afin d'en renforcer les dispositifs à la hauteur de ce que les agents du Ministère de l'Intérieur sont en droit d'attendre.

Et l'action sociale ne doit pas compenser les carences de l'État employeur sur ses obligations en matière de gestion des ressources humaines. Notre action sociale ministérielle a aujourd'hui besoin d'une définition en droit qui détermine ses objectifs et sanctuarise ses moyens.

Dans ce cadre, et au sujet de la protection sociale complémentaire, nous considérons que l'aide doit être portée à tous les agents du Ministère de l'Intérieur, quel que soit leur corps, quel que soit leur statut. Elle doit être significative et incitative. Par nature, les prestations «santé et prévoyance» sont complémentaires et indispensables. Les agents doivent être libres de leurs choix.

Nous voulons aujourd'hui avancer concrètement et aboutir sur un dispositif propre au Ministère de l'Intérieur avant la parution de l'ordonnance interministérielle prévue pour le mois de mars 2021 qui fixera vraisemblablement une méthodologie commune aux trois versants de la fonction publique susceptible de nous contraindre, voire de nous restreindre.

Nous n'avons toujours pas de réponse à la question principale, à savoir, quelle est l'ambition du Ministère de l'Intérieur dans la prise en charge de la protection sociale complémentaire de ses agents, à quelle hauteur budgétaire le Ministère de l'Intérieur envisage de porter sa contribution à la cotisation de ses agents pour une mutuelle santé et une mutuelle prévoyance.

Concernant les secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles, il revient au Ministère de l'Intérieur de prendre en charge leur organisation, leur gestion et leur fonctionnement. La mise en place des SGC est une entreprise de longue durée qui a pour but de simplifier et de moderniser les procédures et de rationaliser les coûts. Sa réussite nécessite inévitablement la mise en œuvre d'autres réformes telles que le rapprochement des régimes indemnitaires ou la définition de règles de gestion en matière de ressources humaines.

En l'état actuel des choses, l'UNSA FASMI et le SNIPAT émettent les plus vives et légitimes inquiétudes sur les conditions de réalisation de cette réforme de l'organisation territoriale de l'État. Nous devons avoir des assurances sur les moyens logistiques, budgétaires, humains, voire si nécessaire juridiques qui vont être engagés dès le 1er janvier 2021 et mis à la disposition du Ministère de l'Intérieur. Nous voulons une harmonisation par le haut de l'ensemble des prestations, particulièrement celles qui relèvent de l'action sociale. Nous insistons donc sur la nécessité de mettre en adéquation les moyens alloués avec les missions.

Enfin, concernant la recombinaison des commissions locales d'action sociale considérablement impactée par les effets du 1er confinement, nous constatons un effort soutenu à partir du mois de septembre pour accélérer le processus. Malgré les contraintes liées au 2ème confinement, nous souhaitons véritablement que toutes les CLAS soient recomposées avant la fin de l'année afin de maintenir la date du séminaire des vice-présidents fixée au 26 janvier 2021 et d'organiser cette première rencontre pour un certain nombre de vice-présidents nouvellement élus dans les meilleures conditions possibles.

Nous vous remercions pour votre attention.

Nous souhaitons que la présente déclaration soit annexée au procès-verbal de l'assemblée plénière aujourd'hui.